



FEU DE CLOCHER DANS UNE EGLISE

Contexte opérationnel

Le **vendredi 26 janvier 2024** en début d'après-midi, le CTA engage les secours pour feu de clocher. Celui-ci, en cours de rénovation, est habillé d'un échafaudage.

L'histoire ...

L'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, date du XII^{ème} siècle. Elle est classée monument historique dans son intégralité depuis 2004. Des œuvres et mobiliers situés dans cet édifice sont eux aussi classés. Ce statut de monument historique soumet l'église à une directive de rénovation. Le clocher qui culmine à 44 m, est en travaux depuis octobre 2022. Le démontage de l'échafaudage était prévu en mars 2024.



Moyens au départ



Situation à l'arrivée

Le premier FPT confirme le motif et les informations recueillies à l'appel. Des flammes et une épaisse fumée s'échappent de la toiture du clocher.

Réactions immédiates

Etablissement d'une lance sur l'échafaudage pour lutter contre les propagations et protéger le reste de l'édifice.

Demande de renforts et renforcement de la chaîne de commandement.

Moyens en renfort



Issue

Aucun blessé.

Le clocher est détruit mais sa stabilité est préservée.

La toiture et le reste de l'édifice ont été sauvés.

Les œuvres d'art ont toutes été sauvegardées.

Evènements particuliers

Il a été remarqué la présence de plomb dans les lucarnes de l'église. Les personnels exposés ont été recensés et la liste a été communiquée au SSSM.

L'impact du sinistre sur le bâtiment et sur l'échafaudage a été évalué par l'élément de reconnaissance USAR qui a rapidement confirmé leur stabilité.

La présence d'un paratonnerre a nécessité une levée de doute du CT RAD qui a confirmé l'absence de source radioactive.





Difficultés

- Le clocher culmine à 44 m de haut, ce qui réduit considérablement l'efficacité des moyens aériens et la portée des lances.
- Le cheminement par l'échafaudage rend difficile et éprouvante la progression du personnel.
- Des tuyaux ont percé sur l'établissement vertical placé sur l'échafaudage. Leur remplacement s'est révélé compliqué.
- Certains moyens se sont présentés au point d'engagement sans passer par le CRM.



Éléments favorables

- Proximité du centre de secours. Les premiers intervenants arrivent rapidement dont l'adjoint au chef de centre qui prend le COS en attendant l'arrivée du chef de groupe engagé.
- Engagement du Lot d'Extraction et de Protection des Œuvres d'art (LEPO) en anticipation par le CODIS. La protection des œuvres d'art est rapidement assurée.
- Présence d'un échafaudage. L'accès au plus près du foyer est possible car l'installation est réalisée jusqu'au sommet du clocher.
- Moyens aériens engagés. Un établissement vertical peut être mis en place puis l'acheminement de matériel est facilité par des norias réalisées grâce à la plate-forme de l'échelle, jusqu'à la limite de sa hauteur.
- L'officier sécurité a soulevé la problématique liée à la présence de plomb qui a été prise en compte par le COS.
- Mise à disposition d'une salle par la commune. Le reconditionnement des intervenants a été facilité.

Ce qu'il faut retenir

L'action des sapeurs-pompiers a permis d'éviter une propagation et de limiter l'impact de l'incendie. Le Lot d'Extraction et de Protection des Œuvres d'arts a été utilisé pour la première fois en opération. C'est avec succès qu'il a permis de déplacer dans la nef sept œuvres d'art pour les extraire du danger.



Pour aller plus loin ...

[Fiche CMO – Lot d'Extraction et de Protection des Œuvres d'art \(LEPO\)](#)

[Plan de localisation des œuvres d'art dans les églises majeures du Val d'Oise](#)

[Fiche CUO - Extraction et Protection des Œuvres d'art](#)

Le directeur départemental

Contrôleur Général Laurent CHAVILLON
Chef de corps



PARTAGE D'EXPERIENCE

OMPIERS95

Présence de plomb sur intervention

La toxicité des fumées d'incendie présente un risque grave pour la santé des intervenants. Du plomb peut être soumis au feu et contaminer les sapeurs-pompiers. Sa détection n'est pas possible et aucun signe ne témoigne d'une intoxication ce qui le rend d'autant plus difficile à déceler.

Risque d'inhalation. Le port de l'ARI est donc obligatoire pour tous. Les tenues qui ont été en contact avec les fumées doivent être isolées pour ne pas relâcher du plomb dans une zone saine (VPC, PRV, zone de repos ...).

Risque d'ingestion. Le nettoyage post incendie doit être réalisé avant toute hydratation ou consommation de nourriture afin d'empêcher l'ingestion des particules qui se sont déposées sur la peau.

Rappel sur une partie du matériel de nettoyage à disposition :

masque FFP



gants à usage unique



Lingettes de nettoyage humides



A la suite d'une exposition au plomb, le suivi médical est assuré par le SSSM. Il peut demander si nécessaire des mesures de plomb complémentaires dans l'organisme des personnes exposées.

Source : SSSM

Le Groupe Protection des Œuvres d'Art (G.PRO)

Sa composition :



Conduite à tenir :

Reconnaissance par le chef du secteur ayant pour objectifs :

- Identifier les locaux à protéger ;
- Recenser les œuvres ;
- Positionner et baliser les Points de Regroupement des Œuvres (PRO) ;
 - o Mise en place d'un secrétariat par l'exploitant pour recenser les œuvres protégées ou déplacées ;
 - o L'exploitant assure la surveillance et le gardiennage du PRO en lien avec le Commandant des Opérations de Police et de Gendarmerie (COPG) ;
 - o Inventaire photographique détaillé des œuvres (groupe image). Source : CUO

Le retour d'expérience du LEPO pour sa première intervention

- Sur cette intervention, un seul FPT a été dédié au G.PRO, ce qui s'est avéré suffisant.
- Proposition d'avoir des brassards pour identifier le personnel dédié au G.PRO.
- Certaines œuvres étaient en hauteur, difficiles d'accès et/ou au poids conséquent. Il revient aux sites concernés de fournir les moyens nécessaires pour accéder à leurs œuvres.
- Absence de l'astreinte du groupe image ce jour-là (prévu au sein du G.PRO). L'inventaire photographique des œuvres déplacées par les pompiers n'a pu être réalisé, sans pour autant engendrer de conséquences particulières.

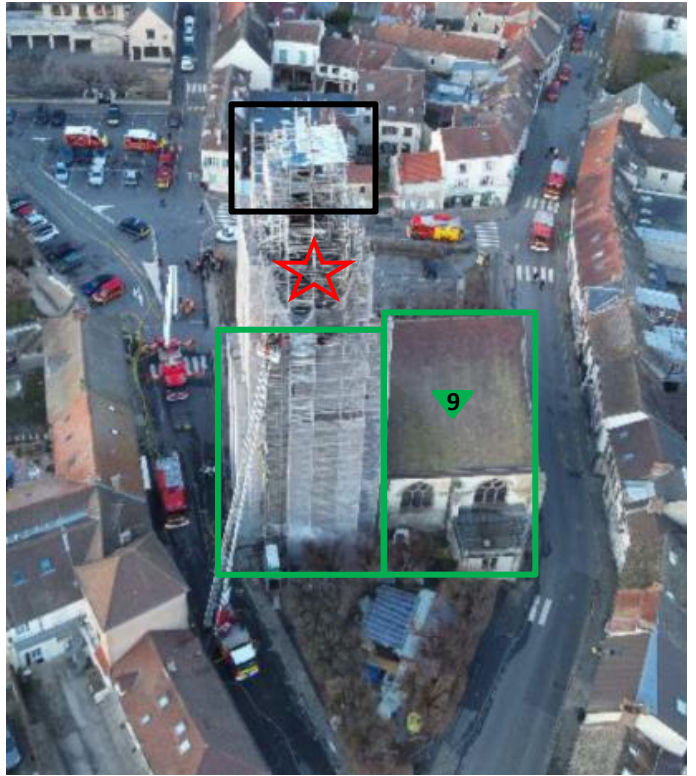


La valeur du sauvé

Partie sauvegardée :

Les opérations d'extinction et de protection des œuvres ont permis de sauvegarder le mobilier et les œuvres présents dans l'édifice. En particulier, neuf biens (retable, tableaux, dalles funéraires et tabernacle) d'une valeur inestimable par leur intérêt historique et culturel, sont classés à l'inventaire des monuments historiques (MH).

Les sapeurs-pompiers ont aussi évité une propagation à l'ensemble du bâtiment permettant aussi de garantir la stabilité de l'édifice. Celui-ci nécessite à ce jour, des travaux de réhabilitation mais aucun risque d'effondrement n'est présent.



Coût de l'intervention : Pour le Sdis 95, le coût de cette intervention s'élève à **189 007 €**. Cela représente le coût d'un SP en intervention pendant 1h (soit 301 €*) X le nombre de SP engagés X heures.

Conséquences de l'incendie : Au cours de cette intervention, le clocher et la charpente ont été endommagés.

*Coût horaire moyen d'intervention par homme délibération du CASDIS du 09/02/2023



Parties préservées



Biens préservés (dont 9 classés MH)



Bâtiment dégradé



Espace détruit

IMPACT DU SINISTRE SUR LES BIENS		BIENS PRÉSERVÉS	COÛT POUR LE SDIS
Sinistre envisageable si intervention retardée : une église et neuf biens classés MH détruits	Sinistre réel : partie haute du clocher endommagé		
INESTIMABLE	Coût des travaux de réparations (estimation en cours)	INESTIMABLE	189 007 €

En synthèse, l'intervention efficace des moyens du Sdis 95 sur cet incendie, a permis de préserver un monument historique ainsi que neuf biens classés au même titre. Le bénéfice sociétal (économique, culturel et religieux) pour cette intervention est INESTIMABLE.